REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION NATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME

COMMUNIQUE N°0019-2026 CNDH-PI

Relatif aux attaques visant les Forces de Défense et de Sécurité à Dioura

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a appris avec consternation les attaques perpétrées, le10 septembre courant, contre des positions des Forces de Défense et de Sécurité, dans le secteur de Dioura, Cercle de Nampala, Région de Ségou. Elle s'incline pieusement devant la mémoire des personnes décédées et souhaite prompt rétablissement aux blessé(e)s.

Face à ces attaques, et sur le fondement, notamment de la Constitution du 22 juillet 2023, du Pacte international relatif aux Droits Civils et Politiques, de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, les 4 Conventions de Genève de 1949 et de leurs protocoles additionnels relatifs au Droit International Humanitaire (DIH), la CNDH :

- condamne vigoureusement ces attaques lâches et barbares ;
- encourage le Gouvernement à renforcer les mesures de défense et de sécurité ;
- invite le Gouvernement à rechercher, identifier, traduire en justice les commanditaires, auteurs et complices de ces abus graves des droits humains ;
- réitère son soutien aux Forces de défense et de sécurité du Mali dans leur combat contre le terrorisme dans le strict respect des droits de l'Homme et du DIH ;
- invite les populations à plus de collaboration avec les FAMa.

Pour la CNDH, la protection des droits de l'Homme est une responsabilité partagée. Nul n'est à l'abri de la violation de ses droits.

Bamako, le 14 septembre 2026
La Présidente par intérim

Me Aissata Founé TEMBELY
Chevalier de l'Ordre National

CONTACT : Tel : (00223) 20.29.70.21 — BP. E 2170 Bamako – Mali
E-mail : cdroitdelhomme@gmail.com ; site web : www.cndhmali.com Siège de la CNDH : Rue 359-1ère Rue après le palais des sports, Direction Hôtel Radisson Hamdallaye ACI 2000